

une langue étrangère qu'il ignore, il en résulte que les fondements de ses connaissances dans cette matière restent toujours obscurs dans son esprit. Toute sa vie l'enfant, même le plus intelligent et le plus apte à ce genre d'étude, cherchera ses mots, raisonnera mal ou difficilement les problèmes qui s'offriront plus tard à lui, et il se trouvera par suite dans un perpétuel état d'infériorité, quand son intelligence et ses talents lui donnaient droit à la plus grande supériorité.

"Votre comité attache une très grande importance à l'enseignement de la langue anglaise qui doit faire l'objet de la sollicitude constante des directeurs de nos maisons d'éducation, mais l'enseignement de l'anglais est une matière par elle-même, et celui de la science des comptes en est une autre. Et votre comité est d'opinion que ces deux matières doivent être enseignées indépendamment l'une de l'autre, et non pas ensemble, comme cela se pratique actuellement au détriment de celle de ces matières, dont la connaissance est essentielle dans le commerce.

"Quand les élèves posséderont bien la science des comptes qui leur aura été enseignée dans leur langue maternelle, ils pourront, avec leur connaissance plus avancée de l'anglais, apprendre, en peu de temps, les formules comptables dans cette dernière langue: il ne s'agira plus pour eux, que de traduire le français en anglais.

"Les remarques ci-dessus s'appliquent également à l'enseignement de l'arithmétique, les élèves, croyons-nous, feraient des progrès plus rapides s'ils n'avaient à surmonter, dans la solution des problèmes, les difficultés que présente indubitablement, à des degrés divers, suivant le degré d'avancement, l'usage d'une langue étrangère.

"En outre des remarques ci-dessus, votre Comité croit devoir faire les suggestions suivantes:—

1. Répandre autant que possible l'usage des tableaux ayant trait à l'histoire, à la géographie comme aux arts et à l'industrie, gradués suivant le degré de l'enseignement, avec explications par les professeurs.

2. Recommander les visites d'études, pour les classes supérieures, aux établissements de commerce et de la finance au port, à la douane, etc. Ces visites, qui se feraient sous la direction des professeurs, pourraient comporter des explications d'un caractère pratique, sur la géographie commerciale, et tout ce qui s'y rapporte: sur les moyens de transport dans tous les pays en insistant sur leur rôle économique: sur les différentes opérations commerciales; les remises, comment elles se font, les formules de connaissance, les traites, etc. Un

programme pourrait être dressé à l'avance des questions qui peuvent se présenter au cours de ces sorties; le professeur étant chargé de fournir aux élèves la marche pratique suivie pour arriver aux solutions usuelles de tous ces problèmes.

3. Enfin s'efforcer de tirer tout le parti de la leçon de choses qui viendra apporter à l'enseignement pédagogique son appoint indispensable à tout enseignement pratique.

"Le Comité espère que ces suggestions, basées sur son expérience de la pratique des affaires, et aussi sur les lacunes apparentes dans l'instruction commerciale des jeunes gens sortant de nos institutions commerciales, seront étudiées, et qu'il pourra en résulter quelques améliorations dans notre système d'enseignement.

[Signé] H. A. A. Brault, Président de la Chambre; C. H. Catelli, 1er Vice-Président; Ubalde Garand, 2ème Vice-Président; J. M. Marotte, Fred. C. Lari-vière, M. Benoit, Albert Hébert, J. R. Savignac, C. A. Gagnon et Geo. Gonthier, Rapporteur.

* * *

Après avoir lu très attentivement le rapport qui précède, la pensée dominante qui s'en dégage nous paraît pouvoir se renfermer dans les quelques mots suivants:

"Pour qu'une matière d'enseignement soit enseignée avec la plus grande somme de profit possible pour l'élève, elle doit l'être dans la langue même de l'élève."

Le Comité spécial de l'enseignement commercial n'a fait que répéter là une vérité bien connue, mais qu'il était inutile de rappeler dans les termes que nous trouvons dans son rapport.

Nous nous permettrons d'ajouter aux raisons invoquées en faveur de la réforme demandée, celle de la question de temps. Nous sommes d'opinion que non seulement les élèves comprendraient mieux, mais aussi qu'ils posséderaient plus rapidement les matières qui leur sont enseignées, si les professeurs et les livres parlaient à l'enfant sa propre langue. Le temps ainsi gagné libérerait l'enfant plus tôt de ses études, ou bien lui permettrait de les pousser plus avant ou encore d'aborder d'autres matières.

L'économie de temps qui en résulterait pourrait, par exemple, être reportée sur une étude plus approfondie de la langue anglaise absolument indispensable, dans notre pays, à quiconque se destine à embrasser la carrière commerciale.

On obtiendrait ainsi des résultats autrement sérieux et autrement durables que ceux obtenus aujourd'hui par des moyens opposés.

Nous n'avons aucun doute qu'en suivant le système actuel on s'attendait à mieux et ceux qui, les premiers, l'ont mis

en opération, avaient escompté un succès de méthode qui ne s'est pas réalisé.

Le Comité spécial, composé d'hommes d'affaires, ayant pour eux la pratique et l'expérience des affaires, est absolument qualifié pour se prononcer en toute connaissance de cause dans les matières d'enseignement commercial.

D'ailleurs, dans les suggestions faites par le comité, nous voyons percer cet esprit pratique des véritables hommes d'affaires et nous croyons que ce ne sera pas en vain qu'il aura fait appel à l'esprit également pratique des éducateurs de nos futurs hommes d'affaires.

LICENCES D'ÉPICIER

La convention des épiciers de l'État de New-York a lieu en ce moment à Syracuse. Parmi les résolutions votées à cette convention, nous relevons la suivante:

"Attendu que cet État force les plombiers, les pharmaciens, les barbiers, les avocats et les médecins à obtenir une licence ou un diplôme comme preuve de leur qualification à suivre leur métier ou à leur profession, en conséquence, il est

"Résolu que les épiciers, comme distributeurs de produits alimentaires, sont engagés dans une carrière des plus importantes et des plus responsables en faisant le commerce d'articles qui affectent la santé et même l'existence de la communauté dont, pour une forte part, les épiciers devraient être les gardiens.

"Résolu qu'une loi de licence basée sur les capacités de ceux qui sont engagés dans le commerce d'épicerie serait une garantie pour la communauté toute entière.

"Résolu que ces résolutions soient portées à la connaissance de notre législature dans le but qu'un projet de loi à cet effet soit présenté à cet effet, et que des efforts légitimes soient faits pour en assurer l'adoption."

Nous nous demandons quel beau zèle pour la licence a piqué les épiciers de l'État de New-York. Il est évident que, pour obtenir la licence, il faudra passer des examens, que ces examens se feront au sortir d'une école spéciale à créer. Que cette école aura un programme d'études dont les matières embrassent tout ce que doit savoir un parfait épicier.

Tout cela est très beau, mais avant d'en arriver là, ne serait-il pas plus pratique de faire que le commerce d'épicerie soit plus profitable, "plus payant" pour celui qui l'exerce, qu'il ne